



GUIDE D'ADMISSION DE L'ÉCOLLECTIF POUR 2023-2024

Rubriques

L'école primaire de l'Écolectif	1
Le processus d'admission	2
La place des parents dans la vie de l'Écolectif	4
Les contributions financières demandées par l'association « Communauté Éducative Alternative l'Écolectif »	7
Le service de garde L'Éco des Vents	9

L'école primaire de l'Écolectif

L'école primaire de l'Écolectif est une école publique et alternative faisant partie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Elle compte six groupes multi-niveaux de la première à la sixième année. Les élèves de l'Écolectif cohabitent avec des élèves de l'école de quartier, l'école primaire des Quatre-Vents.

Vision de l'école

Par l'engagement et la collaboration de son personnel ainsi que par l'implication des parents de l'école, l'Écolectif favorise le développement global et la réussite scolaire de tous les élèves par le biais de divers projets intégrateurs où les expériences culturelles, sportives et écologiques sont mises en valeur.

L'enfant et le parent à l'Écolectif

À l'Écolectif, l'enfant :

- S'engage dans des projets ouverts alimentant sa curiosité intellectuelle;
- Développe son autonomie et son sens des responsabilités;
- S'épanouit à son rythme, personnellement et collectivement;
- Pratique quotidiennement la coopération;
- Découvre et exerce sa créativité.

À l'Écolectif, le parent :

- S'engage activement dans le milieu de vie de son enfant;
- Collabore à la réalisation des activités éducatives.

Le processus d'admission

Le processus d'admission est un processus administratif qui appartient à l'école et qui se définit par les étapes suivantes :

1- Soirée d'information obligatoire (jeudi 19 janvier 2023 à 18h sur TEAMS)

En janvier, tenue d'une soirée d'information pour les parents et partage des documents nécessaires à une demande d'inscription.

- Prenez note qu'il y aura une journée porte ouverte (facultative). Les parents intéressés ont la possibilité de visiter l'école avec leur enfant. Lors de cette journée, les classes de 5^e et de 6^e années accueillent et guident les familles dans leur visite de l'Écollectif en action. Pour effectuer cette visite vous devez obligatoirement prendre rendez-vous par le biais du lien qui vous sera partagé lors de la soirée d'information.

2- Guide d'admission

Chaque parent doit lire le présent guide d'admission afin de prendre connaissance des particularités de l'Écollectif.

3- Compléter la demande d'admission en ligne avant la date limite (vendredi 27 janvier 2023 16h)

Demande d'admission complétée par les parents précisant leurs motivations dans le choix de l'Écollectif (questionnaires différents selon si c'est le premier enfant de la famille ou les suivants).

4- Inscription à votre école de quartier

Pour faire la demande d'admission pour votre enfant à l'Écollectif, vous devez obligatoirement l'inscrire à votre école de quartier.

5- Grille d'évaluation complétée en ligne par le/la titulaire actuel(le) de l'enfant avant la date limite (vendredi 24 février 2023)

La grille cible, à différents degrés, les éléments travaillés à l'Écollectif :

- Environnement scolaire (autonomie, gestion des tâches, relations avec les pairs et avec l'adulte);
- Environnement familial (présence, support);
- Attitude face à la tâche (attention, persévérance);
- Attitude en fonctionnement de groupe (respect des règles, participation).

Il y a vingt-cinq questions qui donnent un portrait général de l'enfant avec une section pour des commentaires de l'enseignant ou de la direction de l'école de quartier. Cette grille est confidentielle, demeure la propriété de l'école l'Écollectif et les parents n'y ont pas accès.

6- Analyse de la grille d'évaluation et de la demande d'admission des parents

En comité, composé d'enseignantes et au minimum d'un membre de la direction, les documents sont passés en revue et analysés. Une cote est attribuée à chaque candidature.

7- Date de transmission des décisions aux parents

Vous recevrez par courriel une réponse de la part de la direction adjointe à la fin mars ou au début avril. Veuillez noter que vous aurez 24 heures pour nous répondre.

Spécifications :

- L'école n'est pas responsable du nombre de places disponibles;
- Le nombre de places disponibles varie selon les années;
- L'école est limitée par sa capacité d'accueil;
- L'acceptation des élèves se fait à partir d'un seuil déterminé par le comité de sélection;
- La fratrie qui est au-dessus du seuil est priorisée. Dans le cas d'élèves d'une fratrie qui est légèrement en bas du seuil, une communication sera faite par la direction à l'école de quartier. Cela implique donc que la fratrie n'est pas acceptée d'emblée;
- Les parents des élèves refusés dont le frère et/ou la sœur est déjà à l'école seront contactés par la direction, à la fin du processus. Les parents des autres élèves refusés ou placés sur la liste d'attente sont avisés par courriel;
- Un enseignant ne peut siéger sur le comité de sélection si un membre de sa famille fait une demande d'admission.

Lieu de résidence hors du territoire du CSSRS : Il est possible de déposer une demande d'admission si vous ne résidez pas sur le territoire du CSSRS.

Frais pour le transport scolaire : Si vous habitez sur le territoire du CSSRS et à plus de 1,6 km de l'école, des frais de 100\$ (actuellement) s'appliquent pour avoir accès au transport scolaire étant donné que nous sommes une école à vocation particulière.

Frais d'encadrement et de surveillance du midi : Les frais d'encadrement et de surveillance du midi seront facturés par le CSSRS et sont les mêmes que dans les autres écoles primaires régulières du Centre de services.

Date de conservation des demandes : Toutes les demandes sont conservées jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Un parent désireux de refaire une demande l'année suivante doit compléter les documents à nouveau mais n'est pas tenu d'assister à la soirée d'information obligatoire.

La place des parents dans la vie de l'Écollectif

Une des grandes particularités à l'Écollectif est de valoriser une collaboration constante avec les parents. Ceux-ci participent, par leur implication aux différents projets et activités, à la création d'un milieu de vie stimulant et enrichissant pour les enfants. Chaque famille doit donner 25 heures par année à la collectivité. Tenant compte des horaires variés, des talents et ressources de chacun, les façons de s'impliquer sont très diversifiées. Voici quelques-unes des sources d'implication mais libre à vous d'en proposer de nouvelles qui vous permettront de partager avec les enfants des moments extraordinaires. Le plaisir est assuré!

Structure d'implication parentale

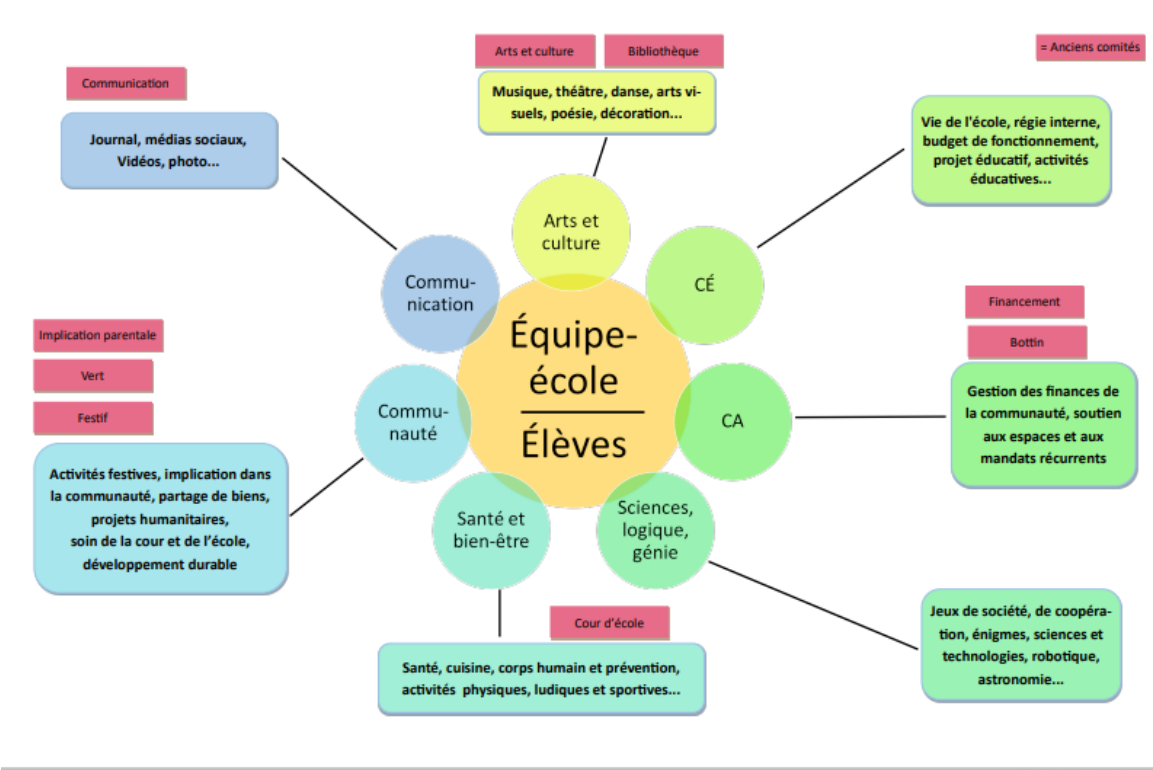
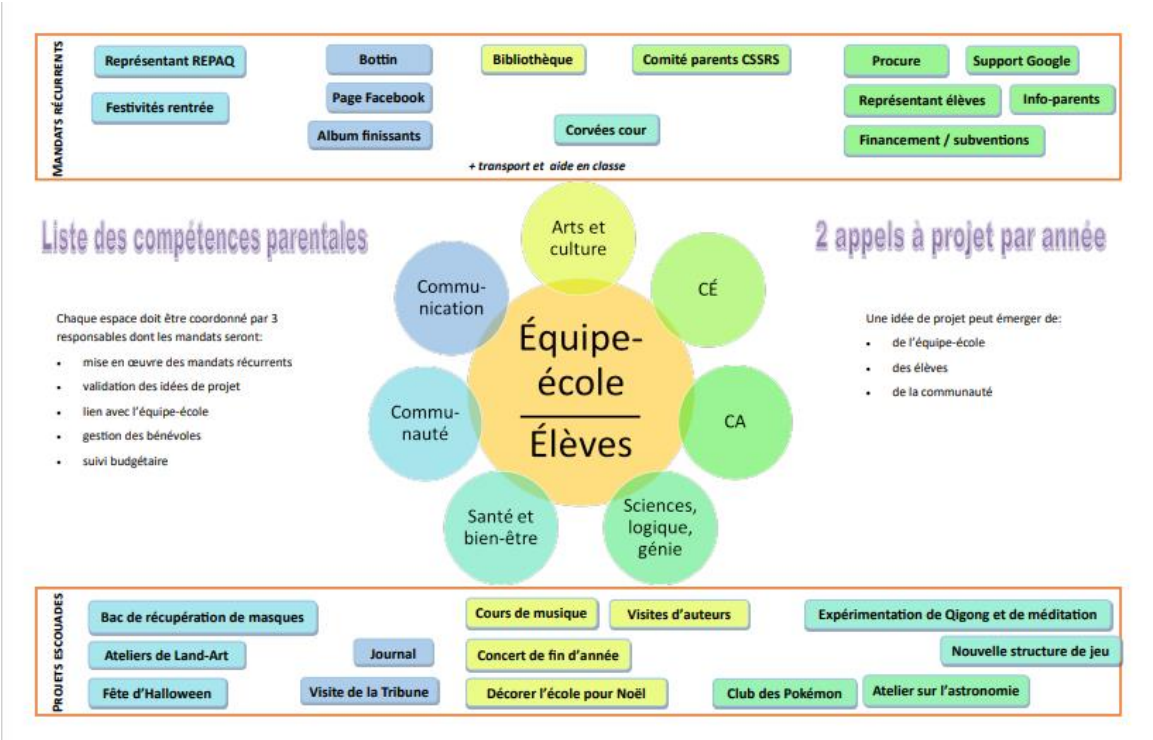
Le Conseil d'établissement

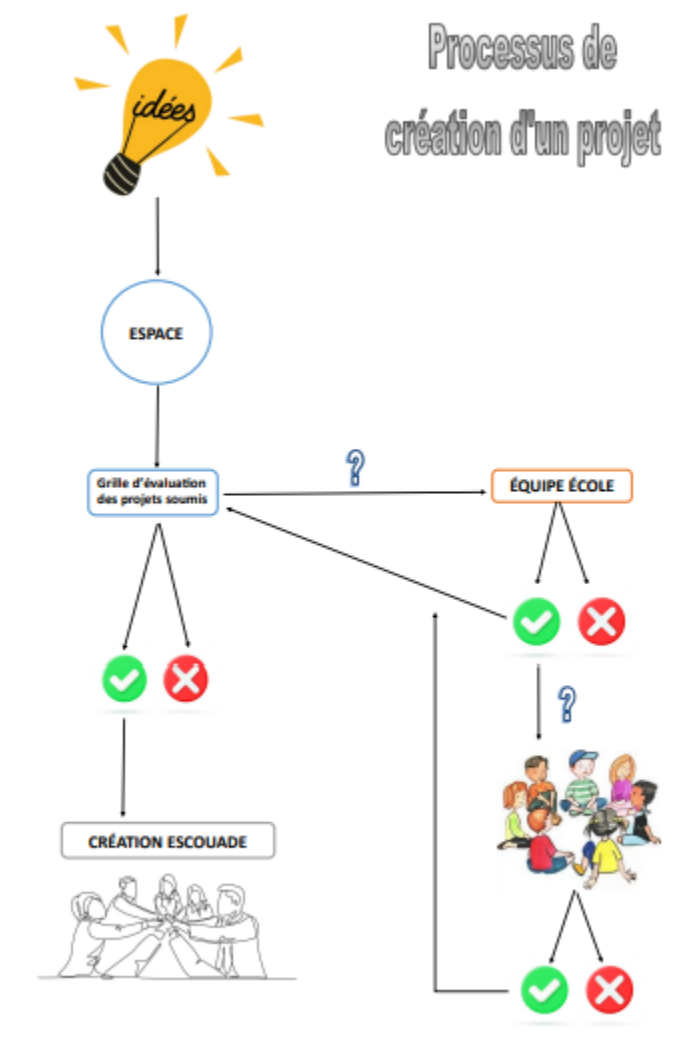
Le Conseil d'établissement (CÉ) chapeaute les décisions majeures concernant l'école. Il possède, entre autres, les pouvoirs d'adopter le budget de fonctionnement, les règles de régie interne, le projet éducatif, d'approuver la politique d'encadrement des élèves, les modalités d'application du régime pédagogique, la programmation des activités éducatives, etc. Le Conseil d'Établissement donne son avis sur toute question facilitant la bonne marche de l'école ainsi que sur tout sujet susceptible d'assurer une meilleure organisation des services dispensés par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) agit à titre d'organisme de participation des parents (OPP). Il coordonne les activités de la vie collective. Il fait le lien entre les divers comités et s'assure de leur bon fonctionnement ainsi que du suivi des différents mandats.

GUIDE D'ADMISSION DE L'ÉCOLLECTIF POUR 2023-2024





Cette section est en révision, changements à venir pour l'année scolaire 2023-2024

Les contributions financières demandées par l'association « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif »

Voici les contributions actuelles demandées par le CEA pour chacune des années de la scolarité de(s) enfant(s) inscrit(s) :

Cotisation à l'association « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif »

Lorsqu'un enfant fréquente l'Écollectif, sa famille devient membre en règle de la Communauté éducative alternative en versant une cotisation annuelle qui sert à la promotion de la vie associative.

Montant : 25 \$ par famille (quel que soit le nombre d'enfant(s))

Échéance : lors de l'inscription (mai-juin de l'année scolaire précédente)

Bibliothèque

Ce montant permet le recouvrement des livres, leur réparation, l'achat de nouveaux livres et le paiement des frais de toutes autres activités liées à la lecture, organisées par le comité bibliothèque.

Montant : 15 \$ par famille (quel que soit le nombre d'enfants)

Échéance : 31 octobre

Procure

La procure permet de défrayer le coût des fournitures scolaires dont l'enfant aura besoin tout au long de l'année. Les fournitures sont achetées par le CA en début d'année scolaire et distribuées aux enfants au fur et à mesure de leurs besoins.

Montant : 65 \$ par enfant

Échéance : lors de l'inscription (mai-juin de l'année scolaire précédente)

Activités

Ce montant permet de financer les activités auxquelles participent tous les enfants. Il y a deux types d'activités :

- Les activités de classe sont les activités organisées par les enseignantes.
- Les activités collectives sont celles auxquelles participent quelques classes ou toutes les classes de l'école.

Montant : 80 \$ par enfant

Échéance : 31 octobre

Sommaire des paiements

En un versement :

Le paiement peut être fait au complet à l'inscription : 185\$ pour le premier enfant, 145\$ par enfant additionnel.

En deux versements :

1. Lors de l'inscription (mai ou juin) : 90\$ pour le premier enfant, 65\$ par enfant additionnel.
2. Au 31 octobre : 95\$ pour le premier enfant, 80\$ par enfant additionnel.

Modes de paiement

Le paiement peut être fait de diverses manières toujours en indiquant le nom de l'enfant (ou des enfants).

- Par virement Interac : Faire le virement à tresorerie@ecollectif.ca
- En argent : Déposer le paiement exact comptant dans une enveloppe scellée dans la boîte postale du CA située dans la salle de photocopie du secrétariat.
- Par chèque : Déposer le(s) chèque(s) dans une enveloppe scellée dans la boîte postale du CA située dans la salle de photocopie du secrétariat. Pour faciliter la gestion, il est souhaité qu'un chèque postdaté soit fait pour le paiement du 31 octobre. Tous les chèques doivent être libellés à: « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif. »

Remboursements : Conformément à la décision du Conseil d'administration de la CEA Écollectif, si l'inscription d'un enfant est annulée et que les parents préviennent la direction avant le 22 juin précédant le début de l'année scolaire, tous les montants payés d'avance sont remboursables intégralement. Les parents doivent cependant en faire la demande écrite à la trésorerie du CA. Si cette annulation survient entre le 22 juin et le début de l'année scolaire, seul le montant correspondant à la procure est remboursable sur demande. Après la rentrée scolaire, seule la partie inutilisée de la procure est remboursable si la demande de remboursement arrive à l'école avant le 30 novembre.

Version adoptée au CA du 2019-01-15

Veuillez noter qu'aucun montant n'est demandé par l'école.

Le service de garde L'Éco des Vents

Le service de garde L'Éco des Vents regroupe des élèves de l'Écollectif ainsi que des élèves de Quatre-Vents.

Objectifs généraux

Offrir :

- Un service de garde qui assure la quiétude des parents;
- Aux enfants un environnement assurant leur santé et leur sécurité, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école;
- Un milieu de vie intéressant où les enfants peuvent faire valoir leurs choix;
- Des activités qui leur permettent de faire valoir leurs intérêts et leurs talents;
- Des activités qui permettent de bouger et de canaliser leur énergie.

Inscription : L'inscription au service de garde est prévue à la fin du mois d'avril pour l'année suivante. Il est important de compléter le formulaire à ce moment précis afin de permettre la planification adéquate des ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service de garde. Un formulaire par enfant et par parent (si garde partagée) doit être complété.

Fratrie journées pédagogiques : Les frères et sœurs d'élèves de l'Écollectif qui fréquentent une autre école du CSSRS peuvent participer aux journées pédagogiques à l'Écollectif si les parents le souhaitent.

Heures d'ouverture

Période du matin : 7 h à 9 h

Période du midi : 11 h 55 à 12 h 55

Période de fin de journée : 15 h 45 à 18 h

Le service de garde est fermé de 13 h 10 à 14 h 45

Contact : Marie-Ève Brassard-Lespérance, technicienne en service de garde

Téléphone : 819-822-5672 poste 32711

Courriel : sdg-quatrevents@csrs.qc.ca